



LE 8 ASSURE  
MONTAGNE

# STAGE

# CASCADE DE GLACE

NIVEAU  
INITIATION  
PERF

4  
PLACES DISPONIBLES

DU 10 AU 12 FEVRIER 2022

COGNE / ECRINS  
QUEYRAS (TBC)

**DESCRIPTION DU STAGE :** Initiation et perfectionnement en cascade de glace. Ce stage s'adresse à des personnes débutantes ou ayant déjà une expérience en cascade de glace.

**COORDINATION ET ENCADREMENT DU STAGE :**

Coordination 8 Assure : Benoit Malot – [stages@le8assure.club](mailto:stages@le8assure.club)

Encadrement : Benoit Paris (Guide de haute montagne)

**HÉBERGEMENT DURANT LE STAGE :** A définir en fonction de la destination finale (déterminée en fonction des conditions météo, de nivologie et de glace).

**PRIX :** 550 Euros par personne\*

\*Ce prix comprend : l'encadrement par un guide de montagne, l'hébergement en demi-pension à partir du jeudi soir, le prêt d'une partie matériel technique nécessaire à la pratique de la cascade de glace (broches, cordes...).

\*Ce prix ne comprend pas : le déplacement jusqu'au lieu de rdv, l'hébergement avant et après le stage, la location éventuelle du matériel technique (chaussures d'alpinisme hivernal, piolets...), le petit déjeuner du jeudi matin, les piquenique du midi pendant le stage.

**POUR S'Y RENDRE :** Covoiturage et/ou train.

**NIVEAU REQUIS :** Bonne condition physique.

**LISTE INDICATIVE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE :** Baudrier, casque, descendeur, machard, mousquetons, sangles, dégaines, vêtements chauds d'alpinisme hivernal, piolets, crampons, broches à glace... La liste complète du matériel à prévoir sera envoyée dès que le stage sera complet.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** Validation de l'inscription et paiement des arrhes (50% du prix du stage) via le lien Helloasso. Paiement du solde 10 jours avant le départ.

**CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT :**

Avant le début du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué. Pendant le déroulement du stage et en cas de force majeure (perte d'un proche) : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués. La blessure n'étant pas considérée comme un cas de force majeure.

En cas d'annulation ou de réduction du stage de la part de l'organisateur (nombre d'inscrits insuffisant, météo défavorable, confinement) : Avant le début du stage : restitution des arrhes et du solde. Pendant le déroulement du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués.